

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2014

L'an deux mil quatorze le quatorze du mois d'octobre le conseil municipal de la Commune de LA PACAUDIERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Georges DRU Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du conseil municipal : 6 octobre 2014

Présents : M. DRU Georges - Mme JONIER Michelle - M. GEORGES Bruno - Mme PAPON Isabelle - Mrs PIQUET Denis - TAMIN Yves - Mme ROLLET Aurélie - Mme LAUR Jeanine - Mrs SAYROUX Frédéric - GROULARD Cyril - Mmes FOND Pascale - CLAIRE Marina - ROTA Chantal.

Absents excusés : M. GACON - M. BAILLON

Secrétaire de séance : Monsieur TAMIN Yves

1 - AVAP - actualisation de la commission locale.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 13 février 2012 concernant l'AVAP et notamment la constitution de la commission locale (instance consultative).

Suite aux dernières élections municipales de mars 2014, il y a lieu de mettre à jour cette commission, des changements étant intervenus au niveau des élus des collectivités.

Le Conseil municipal, après délibération, procède à la mise à jour de la commission locale ; Monsieur le Maire, Monsieur Thierry GACON et Madame Michelle JONIER représenteront la Commune.

2 - RENOUVELLEMENT CONVENTION SAGE

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de délibérer pour demander au SIEL d'assister la commune dans la gestion énergétique de son patrimoine. A cet effet il convient de rappeler les modalités d'intervention du SIEL qui se composent de deux parties :

- Une aide à la gestion des consommations et aux achats d'énergie,
- Une aide à la mise en œuvre de solutions techniques.

Il précise que cette adhésion est prise pour une période de 6 ans. Une contribution sera demandée annuellement à la commune, son montant est fixé suivant le nombre d'habitants.

Oui cet exposé le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Décide que la commune adhère au service d'assistance à la gestion énergétique mis en place par le SIEL et s'engage à verser les contributions annuelles correspondantes,

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

3 - URBANISME : Dénonciation convention avec l'Etat

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la convention entre l'Etat et la commune de LA PACAUDIERE en date du 22 janvier 2008 concernant l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol.

Il informe le conseil municipal qu'il y a lieu de dénoncer cette convention à compter du 1^{er} janvier 2015 vu qu'à partir de cette date l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol seront instruits par ROANNAIS AGGLOMERATION.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

-D'annuler à compter du 1^{er} janvier 2015 la convention du 22 janvier 2008 avec l'Etat relative à l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol,

-Dit qu'à partir de cette date, soit le 1^{er} janvier 2015, l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol seront instruits par ROANNAIS AGGLOMERATION suivant la convention du 10 mars 2014.

4 - POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'avancement de divers travaux sur la Commune. L'aménagement de la route du Crozet prend fin, il reste les espaces verts et la signalisation à réaliser. La réfection du Chemin de Beausoleil est en cours.

Les travaux de la chaufferie de la salle d'animation sont terminés ainsi que la réfection d'un SAS d'entrée.

Les travaux d'isolation dans les combles de l'ancienne mairie devraient se faire à la fin du mois d'octobre ainsi que la réfection du sol de la salle Francia LAURENCHET au Petit Louvre.

5 - PROJETS 2015

Monsieur le Maire évoque les projets qui pourraient être priorisés sur l'année 2015 et les réalisations qui ont déjà été réalisés par rapport au programme annoncé.

Pour 2015, les projets seront arrêtés lors d'une prochaine réunion.

6 - DIVERS

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une convention à passer avec l'Association Jeunesse et Sports pour l'utilisation des locaux scolaires durant la période des vacances scolaires, du lundi 20 octobre 2014 au vendredi 31 octobre 2014.

Après examen et délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

-Approuve cette convention,

-Autorise Monsieur le Maire à passer cette convention avec l'Association Jeunesse et Sports.

Le conseil municipal approuve une décision modificative budgétaire concernant le budget lotissement.

Salle d'animation : les tarifs d'utilisation de la salle sont fixés comme suit :

Associations locales - 80€ pour toutes les manifestations sauf repas,

120€ pour les repas

CAUTION : 160€ pour toutes manifestations.

D'autre part il est précisé que pour les associations de LA PACAUDIERE, il sera attribué une manifestation gratuite par an soit sur 80€ pour celles qui n'organisent pas de repas ou sur 120€ pour les autres.

Particuliers de la Commune : 240€ avec caution de même montant,

Particuliers et extérieurs de la Commune : 400€ avec caution de même montant

Il est communiqué les remerciements de l'Amicale des Donneurs de Sang - la F.N.A.C.A. - l'UCAP - L'ADMR et FAMILLES RURALES pour la subvention allouée par la Commune à leurs associations respectives.

La prochaine réunion du conseil municipal est programmée le mardi 4 novembre à 20H30 en raison du mardi 11 novembre.